



Fiche de présentation de

Nom de la structure : ATHOBA

Adresse : 41, Place Gaston Paillhou – 37 000 TOURS

Téléphone : 02.47.27.28.01

Email : athoba@entraideouvriere.org

Personnes à contacter dans le cadre des violences conjugales :

Floriane SARRADE- LOUCHEUR, Responsable de l'ATHOBA

floriane.sarrade-loucheur@entraideouvriere.org

Tél. 06.08.14.96.06

Informations sur l'équipe : Nombre / Compétence :

1 Psychologue : 0,5 ETP

1 Psychologue : 0,16 ETP

1 Secrétaire : 0,5 ETP

Mission générale de la structure :

Missions généralistes

Le dispositif ATHOBA est porté par l'association Entr'Aide Ouvrière dont la mission première est la lutte contre toute forme d'exclusion.

Le dispositif ATHOBA quant à lui s'inscrit dans un objectif principal de prévention de la récidive :

- Prise en charge thérapeutique des hommes auteurs de violences conjugales.
- Responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple ou sexistes.

Missions liées aux violences conjugales

- Permettre **l'accès aux soins** des auteurs de violences conjugales en proposant une prise en charge thérapeutique spécialisée en groupe et/ou en individuel.

- **Prévenir** la survenue de violences conjugales par des actions de sensibilisation (débat, formations des professionnels, etc.)

- **Former au repérage** de la violence conjugale et à l'orientation des auteurs sur un dispositif spécialisé

- **Responsabiliser et sensibiliser** les auteurs par des stages ou par l'intermédiaire de groupes de parole ou d'entretiens individuels.

Publics rencontrés :

Hommes auteurs de violences conjugales volontaires ou orientés sur décision de justice.

Zone d'intervention :

Département de l'Indre et Loire

Principaux partenariats développés par la structure :

ATHOBA a développé un réseau de partenaires issus des secteurs juridiques, sociaux et médicaux. Les plus actifs à ce jour sont : l'Association de Contrôle Judiciaire de Tours (ACJET 37), le SPIP 37, le Tribunal de Grande Instance (Procureur de la République, Juge d'Application des Peines, Substitut...), Police, Gendarmerie, Délégation aux Droits des Femmes, CIDFF, etc.

Actions de prévention et de prise en charge des auteurs de violences conjugales :

Evaluations psychologiques afin de déterminer le projet de prise en charge (groupe et/ou individuel, voire réorientation)

Groupes de parole et de responsabilisation : 3 groupes thérapeutiques ouverts en file active, tous les 15 jours, co-animés par les psychologues du service.

Suivis psychothérapeutiques en individuel par un psychologue

Bilans intermédiaire et de fin de prise en charge en collaboration avec le service de suivi judiciaire quand le patient est sous-main de justice.

Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple ou sexistes (prévus par l'article 50 de la loi n°873-2014 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes) : s'inscrit dans un cadre judiciaire varié, le stage peut être « prononcé à titre de peine complémentaire, comme obligation particulière d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'une peine de contrainte pénale, ou encore comme mesure d'une composition pénale ou d'une alternative aux poursuites »¹.

Les stages s'inscrivent donc dans une politique globale de prévention de la récidive et font l'objet d'un conventionnement avec le Parquet. Leurs objectifs se déclinent ainsi :

- Responsabiliser l'auteur de violences conjugales par rapport à la violence au sein du couple ou sexiste en analysant les mécanismes
- Transmettre des repères informatifs sur ces violences
- Sensibiliser les auteurs aux conséquences de ces violences
- Faire émerger des pistes de travail et de réflexion sur les alternatives aux violences
- Amorcer un travail de réflexion pour formuler une demande d'aide et/ou en vue d'une prise en charge thérapeutique

Une attention particulière est portée par le service à l'évaluation de la réitération des faits.

¹ Circulaire CRIM 2014-22/E1-24.11.2014, d'orientation de politique pénale en matière de lutte contre les violences au sein du couple et relative au dispositif de téléassistance pour la protection des personnes en grave danger.